



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2010/2011

M  F

N° de licence : 26 093 167

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

CATEGORIE :

ADRESSE :

TEL : *Personnel* : ..... *Professionnel* : ..... *Portable* : .....

Courriel : .....

Pour les enfants mineurs, lorsque les parents ou le responsable légal n'ont pas le même nom que l'enfant, veuillez préciser les noms et prénoms du responsable légal :

Mr et Mme  Mme  Mr

Profession du tireur ou des parents pour un enfant mineur :

- Demande son inscription pour la saison au Cercle d'Escrime Jean Moret et s'engage à verser la cotisation due pour l'année complète.
- Déclare être informé des garanties d'assurance prévues par les assureurs de la Fédération Française d'Escrime et/ou du Cercle d'Escrime Jean Moret et de la faculté que j'ai de demander à souscrire à mes frais des garanties supplémentaires reprises sur la fiche descriptive dont un exemplaire m'a été remis ce jour.
- Les parents ou responsables légaux des enfants mineurs s'engagent à ne laisser les enfants mineurs dans les locaux d'entraînement du club qu'après s'être assuré de la présence d'un enseignant ou d'un membre du Comité Directeur et à les reprendre en charge au plus tard 10 minutes après la fin du cours. La non-observation de cet engagement ne pourra mettre en cause la responsabilité du Cercle d'escrime Jean Moret.
- Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivant la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat du club.
- L'association peut diffuser sur son site Internet ([www.livry-gargan-escrime.org](http://www.livry-gargan-escrime.org)) et ses bulletins d'informations des photographies prises pendant les cours et/ou les compétitions. En l'absence de réponse de votre part dans un délai d'un mois à compter de l'établissement de la fiche d'inscription, votre accord sera réputé acquis. Vous pourrez toutefois nous faire part ultérieurement, à tout moment, de votre souhait que cette diffusion cesse.

Fait à Livry-Gargan, le ..... signature (des parents ou du responsable légal pour les mineurs)